**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2016**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX Sandrine, VIAL Violette, MM. ALLIER Jean-François, AUBÉRIC André,**

 **BONFILS Lucien , DELAUP Luc, LOUIS- PALLUEL Alain, REYNAUD Jean-Marie,**

**ABSENTS : Mme BOUZIN Lydie, M. COLLOMB Kévin, M. MEYNAUD Damien, excusés.**

**I Facture eau suite à fuite**

Suite à discussion et en rappelant que les abonnés sont responsables des fuites d’eau après compteur,

à **l’unanimité**, dans le respect de la réglementation, le conseil municipal annule une dette de 189,52€ de consommation.

**II AUBERGE :**

Suite à la majoration du montant prévisionnel de la construction, à l’unanimité, le conseil municipal accepte l’avenant d’augmentation de la rémunération de l’architecte, dans le respect de la réglementation, pour un montant de 10 465€ HT.

**III TRAVAUX AEP**

Afin d’éviter des coupures d’eau en période estivale, les travaux sur le réseau d’eau débuteront en septembre. La publication de l’appel d’offre est confiée à la CC du Serrois.

**IV LIMITATION DE LA CIRCULATION AU GRAND BOIS**

Des barrières doivent être installées sur les pistes du Grand Bois afin de limiter la circulation. M. le maire prendra un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur sur ces pistes. De manière dérogatoire, les services de l’Etat, de l’ONF, les riverains, les affouagistes, les gestionnaires du projet de parc photovoltaïque, les chasseurs, auront accès à ces voies.

**V SIVU PAYS DU BUËCH d’HIER et d’AUJOURD’HUI**

A l’unanimité, le Conseil Municipal, adopte la modification de l’article 5 des statuts qui prévoit la représentation des communes en fonction du nombre d’habitants.

**VI Centre Communal d’Action Sociale**

Un CCAS a notamment pour objet l’aide sociale de la commune. Le conseil municipal décide de réactiver le CCAS de la commune qui aura à charge la gestion des logements sociaux en projet.

Le maire en est le président de droit. A minima, 4 représentants élus de la commune en font partie.

Le CM, unanime, décide que le Conseil d’Administration du CCAS sera composé de 8 membres outre le Président : 4 membres élus par le CM et 4 membres nommés par le maire, issus d’associations du domaine social.

A l’unanimité sont élus représentants du Conseil Municipal :

Mme BOUZIN L., MM. AUBÉRIC A., LOUIS-PALLUEL A., REYNAUD JM.

**VII SyME**

Le Syndicat Mixte d’Electricité des Hautes Alpes doit installer à La Remise une borne de recharge pour véhicules électriques.

La mise en place est prévue à l’automne 2016.

**VIII SECURITE ECOLE**

Des barres "anti panique", seront posées sur les portes côté nord de l’école. Montant pour les 2 barres 800€ HT

 Le maire

Luc DELAUP